



*Saint-Grégoire*

# ACCUEIL DE LOISIRS

2021 2022

REGLEMENT INTERIEUR



# JOURS ET HORAIRES D'ACCUEIL

La Ville propose aux familles grégoriennes un Accueil de Loisirs pour les enfants de 2 à 11 ans les mercredis et toutes les vacances scolaires (automne, Noël, hiver, printemps, été) **divisé en deux espaces :**

**JARDIN DES LOISIRS (2-5 ANS)** accueille les enfants de 2 à 5 ans dans les locaux de l'école maternelle Paul-Emile Victor (rue Paul-Emile Victor) - sous réserve de changement à la rentrée.

**MILLE LOISIRS (6-11 ANS)** reçoit les enfants de 6 à 11 ans dans les locaux du centre multifonction (rue Paul-Emile Victor)

## ACCUEIL À LA JOURNÉE **avec repas au Restaurant Municipal le Boréal**

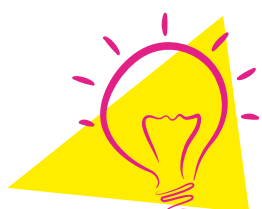
- le matin j'arrive entre 7h30 à 9h (le portail restera fermé de 9h10 à 9h30)
- le soir je repars entre 16h30 et 18h30

## ACCUEIL À LA DEMI-JOURNÉE

- le matin j'arrive entre 7h30 à 9h
- le midi je pars ou j'arrive entre 11h30 et 12h **(si je mange au Restaurant Municipal le Boréal)** ou entre 13h30 et 14h.
- le soir je repars entre 16h30 et 18h30

## JOURNÉE TYPE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

7h30 - 9h	Arrivées des enfants, activités libres
9h-9h30	Présentation de la journée aux enfants
9h30 - 11h30	Atelier, grands jeux, sortie ou activités libres
11h30 - 12h00	Arrivées et départs des enfants (temps libre et atelier)
12h30 - 13h30	Repas
13h30-14h	Arrivées et départs des enfants <i>Sieste pour les plus jeune jusqu'à 15h30</i>
14h - 16h	Atelier, grands jeux, sortie ou activités libres
16h - 16h30	Gouter
16h30 - 18h30	Départ échelonné des enfants, jeux libres



**Les accueils de Loisirs seront fermés si l'effectif est inférieur à 10 enfants.**



# PROJET ÉDUCATIF

## SIX AXES ÉDUCATIFS ONT ÉTÉ RETENUS.

Sans priorité hiérarchique, tous sont liés et doivent être développés simultanément.

1. **CONTRIBUER** à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune

2. **FAVORISER** le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets Participatifs

3. **AMENER** l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques

4. **SENSIBILISER** au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

5. **FAVORISER** une prise de conscience environnementale

6. **ENCOURAGER** l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

## LES NOTIONS CLÉS DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

- La notion de choix
- La prise en compte de la parole de l'enfant
- La protection de l'environnement dans notre fonctionnement au quotidien



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Vous devez inscrire vos enfants en ligne pour les accueils à la journée, demi-journée et ou repas pour cela vous devez accéder au Portail famille depuis l'espace citoyen sur [www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr)**

## ▶ JE SUIS UNE NOUVELLE FAMILLE

1/ Je télécharge le dossier Portail Famille sur le site de la ville (<https://www.saint-gregoire.fr/mon-quotidien/enfant-ados3-18-ans/portail-famille>) et je le transmets à la mairie.

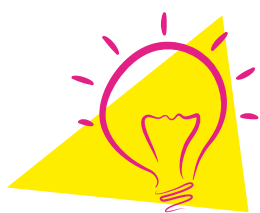
2/ Je reçois mon code abonné pour créer mon compte famille sur le site de la ville (Espace Citoyen - portail famille)

## ▶ J'AI REÇU MON CODE ABONNÉ

Je crée mon compte famille dans l'espace citoyen du site de la ville avec une adresse mail valide. Je remplis les données concernant mes enfants, notamment les informations sanitaires.

Je peux ensuite réserver les différents services.

**Tout changement de situation familiale et professionnelle** (téléphone, déménagement...) devra impérativement être signalé au référent administratif ([n.billon@saint-gregoire.fr](mailto:n.billon@saint-gregoire.fr)) dans les plus brefs délais et modifiées sur le portail famille. Les enfants de 2 ans devront être propres et scolarisés.



**Portail Famille ! mode d'emploi sur le site de la ville <https://www.saint-gregoire.fr/mon-quotidien/enfant-ados3-18-ans/portail-famille>**

## ► INSCRIPTION DES ENFANTS AUX STRUCTURES

Grâce au Portail Famille vous pouvez inscrire votre enfant aux activités régulières (mercredis et vacances scolaires) de l'Accueil de Loisirs, à la journée, la demi-journée et aux repas (hors stages et camps).

Les enfants peuvent être inscrits :

- à la journée avec ou sans repas
- à la demi-journée avec ou sans repas

Attention si vous inscrivez votre enfant à la journée, n'oubliez pas de l'inscrire au repas si besoin.

## ► DÉLAIS D'INSCRIPTION

### MERCREDIS - VACANCES SCOLAIRES

Au plus tard 7 jours avant LE JOUR DE PRÉSENCE

Votre demande d'inscription sera validée sous réserve de places disponibles. Lorsque la capacité d'accueil maximale est atteinte, et même si le délai d'inscription n'est pas dépassé, un message de refus vous sera envoyé.

## ► ANNULATIONS DES PRÉSENCES

Vous pouvez annuler une inscriptions (journée, 1/2 journée, repas), déjà validées sur le Portail Famille en faisant une demande d'absence :

**AU PLUS TARD 7 JOURS AVANT LE JOUR DE PRÉSENCE**



Toute annulation des présences hors délais et non justifiées (certificat médical non fourni) entraînera la facturation de l'inscription prévue, sauf cas de force majeure à l'appréciation de la direction (adresser un courrier avant le dernier jour du mois d'absence).

# VIE QUOTIDIENNE

## ▶ L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Les parents doivent amener leur(s) enfant(s) au plus tard à 9h le matin et à 14h l'après-midi et signaler leur arrivée et leur départ.

Après 9h et 14h, il est demandé aux parents de confirmer, par téléphone, la présence de l'enfant afin de faciliter la mise en place des activités. Sans précision préalable des parents, l'enfant pourra être refusé.

## ▶ MATÉRIEL À APPORTER

Pour les plus jeunes, «le doudou» est conseillé, surtout si l'enfant à l'habitude d'en avoir un ainsi qu'une tenue de rechange complète marquée au nom de l'enfant dans un petit sac à dos.

*Tous les enfants doivent apporter une gourde marquée à leur nom.* Il est fortement indiqué de les équiper de

vêtements résistants aux activités de loisirs. La crème solaire, le chapeau sont fournis par la famille et marqués au nom de l'enfant.

Il est conseillé également de ne pas apporter d'objets personnels : jeux, jouets, bijoux ... La mairie et l'équipe d'animation déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte de ces objets.

## ▶ DÉPART DE L'ENFANT

Les enfants ne sont, en aucun cas, autorisés à quitter seuls les Accueils de Loisirs. L'enfant n'est remis, lors de son départ, qu'à son représentant légal (père, mère, tuteur) ou à une autre personne avec l'autorisation des parents via le portail famille et **sur présentation d'une pièce d'identité**. Cette personne devra avoir **l'âge minimum de 12 ans**.

## ▶ ABSCENCE DANS LA JOURNÉE

Dans le cas où l'enfant doit quitter l'Accueil de Loisirs pour une activité extérieure au centre (foot, danse...) les parents devront accompagner l'enfant et remplir une décharge de responsabilité en précisant l'heure de départ. Il n'y aura pas de retour possible.

## ▶ SANTÉ

**AUCUN TRAITEMENT MÉDICAL NE SERA ADMINISTRÉ AUX ENFANTS** (sauf traitement pour maladies chroniques : joindre une ordonnance récente et les médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant).

**En aucun cas des médicaments ne doivent être laissés dans le sac des enfants**

**En cas d'allergie, de maladie, d'handicap un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire.**  
**Prendre contact avec le responsable des structures d'accueil.**

En cas d'accident, la direction des Accueils de Loisirs applique les mesures à prendre et, si nécessaire, appelle les services médicaux d'urgence. Parallèlement, les parents sont tenus informés des circonstances de l'accident et des dispositions prises.



# LA PASSERELLE

Le groupe Passerelle est proposée aux enfants de 9 révolus à 11 ans pour participer aux activités de la Maison des Jeunes (Le Pass'âge) sous réserve d'inscription. L'enfant sera accueilli dans les locaux de l'Accueil de Loisirs puis accompagné et encadré par un animateur dans les locaux du Pass'âge.



## A L'ÉCOUTE

Une équipe d'animation diplômée est à votre écoute pour toutes observations, renseignements sur le fonctionnement du service. Elle invite les parents à visiter le site de Saint-Grégoire : [www.saint-gregoire.fr](http://www.saint-gregoire.fr) (rubrique enfance-jeunesse) ainsi découvrir la programmation, les dates inscriptions aux vacances, le fonctionnement ...

Toutes les informations sont également disponibles aux Accueils de Loisirs.

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous, vous pouvez téléphoner ou envoyer un mail à l'Accueil de Loisirs les Jardins des Loisirs ou à l'Accueil de Loisirs les Mille Loisirs.

**Permanences téléphoniques le mercredi pour les deux structures ou contact par mail de préférence**

### **RÉFÈRENT ENFANCE ET VIE SCOLAIRE**

Nadège HOREL

Mail : [enfance@saint-gregoire.fr](mailto:enfance@saint-gregoire.fr)

Tél : 07 64 88 65 45

### **DIRECTEUR ALSH MATERNELLE**

Nolan Dreyer

Tél : 06 48 71 01 85

Mail : [n.dreyer@saint-gregoire.fr](mailto:n.dreyer@saint-gregoire.fr)

### **DIRECTRICE ALSH ÉLÉMENTAIRE**

Céline HENRI

Tél : 06 48 71 03 66

Mail : [milleloisirs@saint-gregoire.fr](mailto:milleloisirs@saint-gregoire.fr)

### **RÉFÉRENTE PORTAIL FAMILLE**

Nathalie BILLON

Tél : 02 99 23 19 23

Mail : [n.billon@saint-gregoire.fr](mailto:n.billon@saint-gregoire.fr)

**Mairie de Saint-Grégoire :**  
Service Éducation  
B.P. 96232  
35762 Saint-Grégoire Cedex  
Tél. : 02 99 23 19 23  
[education@saint-gregoire.fr](mailto:education@saint-gregoire.fr)



*Saint-Grégoire*